



Les habitants les plus aisés vivent à proximité de la Suisse et en périphérie des métropoles

En 2017, la moitié des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes disposent d'un niveau de vie d'au moins 1 820 euros par mois, supérieur au niveau national. Les niveaux de vie médian les plus élevés sont localisés à l'est de la région, en particulier à proximité de la Suisse, où les habitants bénéficient de salaires plus élevés, ainsi qu'en périphérie des métropoles. La pauvreté, moins prégnante qu'au plan national, se concentre dans les métropoles qui cumulent populations aisées et fragiles, et dans les espaces très peu denses de l'ouest et du sud de la région.

Hélène Decorme, Aline Labosse, Insee

En 2017, 3,4 millions de ménages fiscaux, regroupant 7,7 millions de personnes, vivent en Auvergne-Rhône-Alpes. La moitié d'entre elles disposent d'un niveau de vie annuel inférieur à 21 850 euros (contre 21 100 euros en France métropolitaine). Le niveau de vie permet de comparer les revenus des ménages de taille et de composition différente en tenant compte des économies d'échelle (*définitions*). Cela équivaut ainsi à un revenu disponible de 1 820 euros par mois pour une personne seule ou, par exemple, de 3 820 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans à charge. Ces montants correspondent à l'ensemble des revenus à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

La région affiche les niveaux de vie les plus élevés de France derrière l'Île-de-France. Elle concentre, en effet, un grand nombre d'emplois parmi les mieux rémunérés, un sur dix étant un emploi de cadre des fonctions métropolitaines. Elle est globalement moins touchée par la pauvreté que la France métropolitaine (12,5 % contre 14,5 %), dont le seuil s'établit à 1 055 euros par mois. Cependant, les écarts de niveau de vie entre les départements sont importants. Le niveau de vie de la moitié de la population de Haute-Savoie dépasse 25 700 euros par an contre moins de 20 000 euros pour celle de l'Allier ou du Cantal.

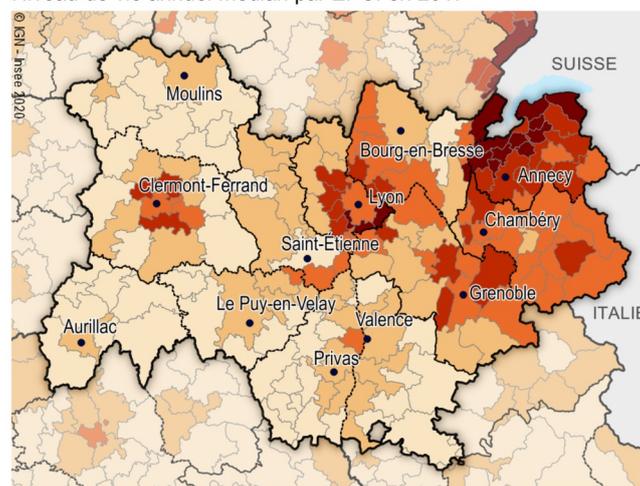
De forts écarts de niveau de vie entre les territoires de la région

Au-delà des disparités départementales, les écarts de niveau de vie s'accroissent à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en lien avec les spécificités du tissu productif et le profil de la population qui y réside. Le niveau de vie annuel médian (*définitions*) le plus faible s'élève à 17 400 euros par an dans la communauté de communes de la Montagne d'Ardèche et son maximum atteint 36 600 euros dans celle du Genevois. Les niveaux de vie les plus élevés se concentrent à l'est de la région, particulièrement

en Haute-Savoie, et plus encore sur le pourtour de la frontière suisse, où la médiane dépasse les 26 000 euros par an (*figure 1*). Les métropoles de Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et leurs EPCI périphériques (tels que le Grésivaudan ou les Mond'Arverne), ont également une population bénéficiant de hauts niveaux de vie. À l'inverse, à Saint-Étienne, à l'ouest et au sud de la région, hormis quelques EPCI autour des préfectures départementales et dans le Pilat, la médiane du niveau de vie ne dépasse pas 21 500 euros.

1 Un niveau de vie élevé près de la frontière suisse et autour des métropoles

Niveau de vie annuel médian par EPCI en 2017



Niveau de vie médian (en euros)

■ 26 000 ou plus ■ De 21 500 à 23 000 ■ Moins de 20 000
■ De 23 000 à 26 000 ■ De 20 000 à 21 500

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017

Près de la frontière suisse, des niveaux de vie très élevés

C'est dans les EPCI frontaliers de la Suisse que les niveaux de vie sont les plus élevés. La plupart figurent parmi les 30 EPCI ayant les plus hauts niveaux de vie de France. Ainsi, dans la partie française du pôle métropolitain de Genève (composé de huit intercommunalités autour du lac Léman), les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 65 800 euros par an, dépassant même 78 500 euros dans le Genevois. À titre de comparaison, à l'échelle de la région, le niveau de vie des 10 % des habitants les plus aisés est seulement supérieur à 39 600 euros par an, tandis que celui des 10 % les plus modestes ne dépasse pas 11 800 euros. Dans ces territoires frontaliers, les salaires constituent l'essentiel du revenu disponible (81 % contre 66 % en moyenne régionale) et les très hauts revenus (plus de 9 060 euros par mois) sont particulièrement présents. En effet, avec la proximité de la frontière, de nombreuses personnes, occupant souvent des emplois très qualifiés, profitent du haut niveau des salaires suisses.

Les métropoles accueillent population aisée et public fragile

Les métropoles de la région (hormis Saint-Étienne) abritent également des ménages au niveau de vie important. Dans ces grands pôles d'emploi, les revenus d'activités salariées représentent une part importante du revenu des ménages, avec des salaires parfois très élevés. Les métropoles regroupent ainsi deux tiers des personnes à très hauts revenus de la région. Cependant, ces populations plutôt favorisées cohabitent avec des populations en grande difficulté financière, entraînant de fortes inégalités. Dans ces territoires, où se trouvent notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la part des prestations sociales est importante (6 %), en particulier les minima sociaux et les prestations logements. Ces

espaces, où la densité de population est élevée (*définitions*), enregistrent ainsi des taux de pauvreté (15,6 % en moyenne) supérieures à la moyenne régionale. Saint-Étienne est la plus touchée d'entre elles avec 18 %. Dans leur périphérie, le niveau de vie médian de la population est toutefois sensiblement plus élevé et les inégalités y sont aussi moins prégnantes. La part des salaires dans leur revenu disponible est importante et ceux-ci sont plutôt élevés. Le taux de pauvreté, la part des prestations sociales et les inégalités y sont faibles.

Au sud et à l'ouest, des taux de pauvreté plus élevés

À l'inverse, dans le sud et l'ouest de la région, les résidents ont des niveaux de vie relativement bas. Ces territoires, constitués en majorité d'espaces très peu denses, plutôt ruraux et peu peuplés, sont également confrontés à un fort taux de pauvreté, égal à 16,2 % en moyenne (*figure 2*). Les salaires n'y représentent que 50 % du revenu disponible. Comparés à ceux des autres espaces, les ménages tirent davantage leurs ressources des pensions et retraites, mais également des activités non salariées. Les retraités, les agriculteurs exploitants ainsi que les ouvriers y sont souvent surreprésentés et ont des revenus plus faibles. Les EPCI les plus touchés par la pauvreté se situent en Ardèche et dans la Drôme, avec un taux atteignant plus de 22 % dans les communautés de communes des Cévennes. Dans ces intercommunalités, ainsi que dans celles des Baronnies et du Diois, les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9 600 euros par an. Dans la Drôme et l'Ardèche, la part des indemnités chômage et des prestations sociales est particulièrement élevée, liée à la part importante de jeunes inactifs ou au chômage. Dans l'Allier, où les espaces très peu denses prédominent également, la part importante des prestations sociales reflète aussi la précarité de la population de ce département. ■

2 Dans les espaces très peu denses, plus d'un tiers des revenus provient des pensions et retraites

Niveau de vie annuel médian, taux de pauvreté et composition du revenu disponible selon la densité en 2017

	Médiane du niveau de vie (en euros/an)	Taux de pauvreté (en %)	Part des salaires (en %)	Part des revenus des activités non salariées (en %)	Part des pensions et retraites (en %)	Part des prestations sociales (en %)
Dense	21 363	16,4	67,7	4,6	26,1	6,0
Intermédiaire	22 210	12,0	66,3	4,4	27,9	4,8
Peu dense	22 076	9,1	65,2	5,8	27,6	3,8
Très peu dense	19 311	16,2	50,0	9,1	35,2	4,8
Auvergne-Rhône-Alpes	21 840	12,5	65,9	5,0	27,5	4,9

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017

Sources et définitions

Les données du Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) sont issues du rapprochement des données fiscales de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus, taxe d'habitation et fichier d'imposition) et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav, CCMSA). Le champ est celui des ménages fiscaux vivant en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). À ces ressources sont déduits les impôts directs.

Le niveau de vie correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage. Ce nombre est calculé selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. **Le niveau de vie médian** partage les personnes en deux groupes : la moitié réside dans un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

La grille de densité caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Elle définit quatre niveaux de densité : les communes densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses ou très peu denses.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Île-de-France et dans les communes denses », *Insee Focus* n° 196, juin 2020
- « Dans la région, de très hauts revenus plus souvent issus d'activités salariées », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 72, mai 2020
- « Les transferts sociaux réduisent davantage les inégalités de revenu dans les pôles urbains », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 47, novembre 2017

